



Programme européen Lait à l'École 2021-2022

Fourniture et livraison de produits laitiers

OFFRE

Année scolaire 2021-2022 - Région Bruxelloise

La société FRESHO

A. Coordonnées

Dénomination : FRESHO

Raison sociale : SPRL

Nationalité : Belge

Adresse du siège social : Rue de Plomcot, 4 6224 Wanfercée-Baulet

Gérant : Paul GHISLAIN

N° d'unité d'établissement : 2.201.811.116

N° entreprise : 0838.915.287

Tél : 071 48 68 48

Fax : 071 49 05 85

GSM : 0477 96 21 07 ou 0470 84 26 75

info@fresho.be

www.fresho.be

Compte: IBAN: BE53 0016 4916 0553

BIC: GEBABEBB

BNP Paribas Fortis ouvert au nom de la SPRL FRESHO

B. Activités

Fresho est une S.P.R.L. basée à Wanfercée-Baulet. Depuis plusieurs années, nous travaillons en direct avec des producteurs bio et locaux essentiellement wallons.

Fresho livre également les collectivités (crèches), les professionnels et les entreprises.

Nous proposons la livraison de potages bio, frais, de saison et essentiellement locaux aux écoles et entreprises/administrations/associations.

C. Nos valeurs

Chez Fresho nous avons choisi de privilégier les **produits bio, essentiellement locaux et de saison.**

En choisissant Fresho, vous soutenez la production locale, proche de chez vous, mais aussi une **agriculture durable tournée vers l'avenir.**

D. Qualité et gestion de la sécurité alimentaire

Nous disposons :

- d'une attestation AFSCA à jour impliquant le respect des règles d'autocontrôle (arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, la notification obligatoire et la traçabilité dans la chaîne alimentaire faisant notamment référence à l'arrêté royal du 08 janvier 1992 concernant l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires, la directive 90/496/CEE du Conseil et l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées).

- d'un système qualité et gestion de la sécurité alimentaire (dernière version 17/01/14 17 pages) basé sur le guide autocontrôle G-007 v2 08/05/13.

Notre système qualité et gestion de la sécurité alimentaire contient notamment un plan HACCP, une procédure de notification obligatoire, de retrait et de rappel de produits.

Un exemplaire de notre système qualité et gestion de la sécurité alimentaire est disponible sur simple demande.

E. Certification Bio

Notre entreprise dispose d'un Certificat de conformité produits se référant au mode de production biologique établi par l'organisme de certification Certisys et en cours de validité.

Offre

A. Description de l'offre et prix

- ⇒ Fresho vous propose 1 formule avec du lait bio local.
- ⇒ Notre formule au **prix fixe** de 5,30€ TVAC par élève **respecte le budget prévu par la Région Bruxelloise (de 5,30€ par an et par élève). Soit 0,53 € par portion.**
- ⇒ Le lait entier est repris sur la liste des produits éligibles publiée par la Région Bruxelloise pour l'année 2021-2022.

Chaque semaine, et ce durant 10 semaines, les enfants profitent d'une portion de lait **bio** entier **local (200ml)** par enfant et par semaine).

Le lait est issu d'une coopérative wallonne de producteurs bio.

Livraisons :

Si vous participez aussi programme fruits, nous vous livrons le lait en même temps que les fruits. Si vous participez uniquement au programme lait, nous venons vous livrer 1x par trimestre la totalité du lait.

Info Le lait bio U.H.T. peut être conservé durant 5 mois à température ambiante.

- ⇒ Notre entreprise dispose d'un **Certificat de conformité produits se référant au mode de production biologique établi par l'organisme de certification Certisys et en cours de validité** (voir certificat en annexe).
- ⇒ Notre site internet a été spécialement conçu pour vous faciliter grandement les tâches administratives liées au Programme (ex : Historique des factures).
- ⇒ **Les factures** seront envoyées **mensuellement**, seront établies uniquement aux nom et adresse de l'école, reprendront exclusivement les produits livrés au titre du Programme et porteront les mentions suivantes :
 - l'identification officielle du fournisseur : sa dénomination, son adresse et son numéro unique d'entreprise auprès de la Banque carrefour des entreprises ;
 - la date de la facture, qui doit être exprimée en jour/mois/année ;

- les dates de livraison des produits livrés, exprimées en jour/mois/année ; chaque date de livraison doit être comprise dans la période de distribution sur laquelle porte la demande d'aide, avec une tolérance de 5 jours ouvrables précédant ladite période ;
- la description complète des produits livrés, le cas échéant pour chaque livraison :
 - la dénomination exacte des fromages livrés
 - l'indication de l'espèce animale de provenance **s'il ne s'agit pas de lait de vache** ou de produits laitiers fabriqué à partir de lait de vache
- les quantités de produits livrés, exprimées uniquement en kg (gr) ou en litres (cl), selon le cas et, le cas échéant pour chaque livraison ;
- les prix de vente unitaires des produits livrés, exprimés uniquement en kg (gr) ou en litres (cl), selon le cas et, le cas échéant pour chaque livraison ;
- le montant payé pour la(les) quantité(s) de produit(s) livré(s), TVA incluse ou hors TVA, le cas échéant pour chaque livraison ;
- le montant total, TVA incluse, de la facture .

Une facturation des produits livrés par portion, par ravier, par caisse, par sac, par bouteille, par casier, par pot alimentaire, par brique alimentaire, par barquette alimentaire, par boîte en ce qui concerne les fromages ou tout autre conditionnement n'est pas autorisée sauf si le contenu du conditionnement est également spécifié en kg (gr) ou en litres (cl), selon le cas, sur la facture.

⇒ **Un bordereau de livraison sera fourni pour chaque livraison.** Celui-ci reprendra les informations suivantes:

- l'identification officielle du fournisseur : sa dénomination, son adresse et son numéro unique d'entreprise auprès de la Banque carrefour des entreprises ;
- l'adresse de livraison des produits ;
- la date de livraison des produits, exprimée en jour/mois/année ;
- le détail des produits livrés ;
- la description complète des produits livrés; le fournisseur doit indiquer sur le bordereau de livraison ;
- la dénomination exacte des fromages livrés ;
- l'indication de l'espèce animale de provenance **s'il ne s'agit pas de lait de vache** ou de produits laitiers fabriqué à partir de lait de vache ;
- les quantités de produits livrés, exprimées uniquement en kg (gr) ou en litres (cl), selon le cas et, si permis, en pièces et bottes.

Lors de la livraison, le bordereau de livraison sera signé par le fournisseur ou son représentant et contresigné par le responsable de la distribution des produits au sein de l'école ou son délégué.

⇒ **Les commandes seront livrées aux différentes implantations de l'école.**

B. Conditions de l'offre

Offre valable pour l'année scolaire 2022-2023.

Nous ne livrons pas les écoles -implantations de moins de 100 élèves.

Prix et Produits

Au cas où certains produits laitiers ne seraient plus disponibles, nous pouvons substituer le produit par un autre (repris par le Programme européen).

Si le prix d'achat des produits laitiers augmente anormalement (+ de 20%) par rapport au prix de la saison précédente, nous pouvons réduire les quantités ou changer le produit.

Dans ces deux hypothèses, aucun dédommagement ne peut être réclamé.

Afin de vous garantir le budget de 5,30€ par élève par an, sauf cas de force majeure, nous n'augmenterons d'aucune manière nos prix.

Livraisons – Tournées

Les livraisons sont gratuites.

Le jour de livraison est le mercredi

Nous livrons les produits au plus tard la veille de leur consommation.

En cas d'absence ou de retard de livraison, aucun dommage ne peut être réclamé hormis le remboursement de l'éventuel paiement anticipé.

Le « calendrier des livraisons » vous est communiqué à titre indicatif.

Jours fériés, jours de fermeture ou d'activités extrascolaires

Nous vous invitons à nous communiquer vos éventuels jours de fermeture (autres que les jours de congés légaux) au moins une semaine à l'avance. Si notre livreur se présente devant une école fermée, nous nous réservons le droit de vous facturer le déplacement

et la commande. Si un jour de livraison prévu coïncide avec un jour férié, nous vous contacterons pour convenir d'une nouvelle date.

Écoles et Implantations

De manière générale, nous livrons toutes les implantations d'une école. Cependant, si des implantations comprenant un nombre insuffisant d'élèves se situent trop loin par rapport à leur école « mère » (plus de 5km), nous nous réservons le droit d'apprécier si ces dernières sont intégrables dans la tournée.

Matériel

Les consignes doivent être traités en bon père de famille. Ceux-ci seront récupérés la semaine suivant la livraison. Les consignes non retournés ou endommagés seront facturés.

Factures et Paiements

Nous facturons nos services une fois par mois.

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables au comptant. En cas de retard de paiement, nous suspendons les fournitures jusqu'à l'acquittement des arriérés. Les sommes dues portent d'office un intérêt de retard de 15% l'an et seront d'office augmentées d'une indemnité forfaitaire de 10% et ce, sans mise en demeure préalable. Nous nous réservons le droit d'appliquer des frais administratifs de 5€ à partir du second rappel. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi sont compétents.

Empreinte écologique :

Nos distributions sont regroupées par communes afin de **réduire nos rejets de CO2**.

Nos camionnettes sont des modèles récents afin de limiter les rejets de CO2. La camionnette qui viendra livrer les écoles dans le cadre de ce marché public sera une camionnette au CNG (Gaz Naturel Comprimé).

Un véhicule au gaz naturel n'émet pratiquement pas de particules fines. De même, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) sont de 50 à 60% inférieures à celles de l'essence et du diesel. Un véhicule au gaz naturel produit environ 27 % de CO2 en moins que l'essence et 12% de CO2 en moins que le diesel. Le gaz naturel peut aussi être produit à partir de biogaz 100% renouvelable.

(Source : www.ngva.be).

C. Annexes :

- Certification Bio
- Calendrier des livraisons